

# INFORMATION AUX PATIENTS

## RGPD

Conformément au droit français et européen en vigueur, les Professionnels de santé du GIE IRM DU PAYS ROYANNAIS assurent la protection des données à caractère personnel de leurs patients ainsi que leur information en la matière.

A ce titre, une **Charte de protection des données des Patients** est mise à votre disposition dans cette salle d'attente.

Vous pouvez également en demander une copie auprès du secrétariat.

# Charte de protection des données des Patients

Conformément à la législation nationale et européenne relative à la protection des données, nous vous informons, par la présente Charte, du traitement des données à caractère personnel que nous avons collectées et enregistrées à votre égard.

## ■ QUELLES DONNÉES SONT UTILISÉES ET POUR QUELLES FINALITÉS ?

Catégories de données concernées	Finalités du traitement opéré
Ce que nous avons enregistré vous concernant relève d'abord de votre identité : votre nom, votre prénom, votre date de naissance :	aux fins d'identification de chaque Patient.
Autres informations d'identification du Patient : <ul style="list-style-type: none"><li>- numéro de sécurité sociale</li><li>- assurance complémentaire de santé</li><li>- attestation de CMU, AT et autres</li></ul>	aux fins de remboursement des actes pris en charge par un tiers payant (assurance maladie et/ou mutuelles complémentaires).
Contact du Patient : <ul style="list-style-type: none"><li>- adresse du domicile</li><li>- numéro de téléphone</li><li>- adresse email</li></ul>	afin d'être en mesure de communiquer avec le Patient.
Données financières et administratives : <ul style="list-style-type: none"><li>- historique des paiements</li><li>- moyens de paiement</li><li>- établissement bancaire</li><li>- historique des rendez-vous</li></ul>	aux fins de traçabilité de la facturation et du paiement des honoraires, de la comptabilité et de la gestion administrative du Cabinet.
Données de santé : ensemble des informations contenues dans le dossier médical et collectées durant les consultations et/ou les examens, explorations, interventions de toutes natures, qui constituent le dossier du Patient prévu notamment aux articles L. 1110-4 et L. 1111-7 du code de la santé publique.	aux fins d'établir un diagnostic, d'apporter au Patient les soins appropriés, de procéder aux interventions nécessaires éventuellement et conformes aux données acquises de la science, d'établir des prescriptions médicales dans l'intérêt du Patient, tous certificats et d'une manière générale d'accomplir la mission confiée au Praticien.

Toutes autres informations orales données par les Patients, notamment relatives à leur vie privée, durant les consultations ou lors d'échanges informels avec le Professionnel de santé et/ou le personnel du Cabinet, ne font l'objet d'aucun écrit, d'aucun enregistrement, sauf accord du Patient, et sont protégées par le secret professionnel auquel le médecin ainsi que son personnel sont tenus, en application des articles L. 1110-4 et R. 4127- 4 du code de la santé publique et 226-13 du code pénal.

#### ■ QUELLE DURÉE DE CONSERVATION DE VOS DONNÉES ?

Conformément à la loi, nous conservons :

- les dossiers médicaux de nos Patients : pendant **20 ans**,
- le double électronique et accusé de réception de la feuille de soins transmise pendant **90 jours**,
- les documents de remboursement des prestations par l'assurance maladie pendant **2 ans** ou **5 ans** en cas de fraude ou de fausse déclaration,
- les données à des fins de gestion administrative pendant **5 ans** (+ 15 ans si archivées sur un support distinct à l'expiration du délai de 5 ans).

#### ■ QUEL SYSTÈME DE CONSERVATION DE VOS DONNÉES ?

Pour assurer la protection de vos données personnelles, médicales et confidentielles, nous utilisons un système de stockage et de sécurité fiable :

- stockage sur serveur local RAID 5
- logiciel sécurisé : société PENARANDA - EMedia
- accès aux données par un mot de passe
- maintenance assurée par : société PENARANDA -EMedia
- archives papier : dans un local fermé à clé
- réseau VPN et firewall : sociétés SACLAK et MAIANO Informatique

#### ■ QUI A ACCÈS À VOS DONNÉES ?

- les médecins et éventuellement le personnel tenu au secret professionnel ;
- personne d'autre : à aucun moment nous ne communiquerons les données à caractère personnel relatives à votre santé à un tiers, quel qu'il soit, car nous sommes strictement soumis au secret professionnel, il nous est par exemple totalement interdit de vendre notre fichier de patients à un laboratoire pharmaceutique ou un éditeur ;
- de rares exceptions au secret existent : elles sont prévues et encadrées par la loi (articles 226-14 du code pénal, 56 du code civil, L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales, L. 3113-1, L. 3211-6, L. 3212-1 à -12, du code de la santé publique, L. 232-1

à -4 du code du sport, L. 226-2-2 et L. 241-10 du code de l'action sociale et des familles, 55 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

■ **QUELS SONT VOS DROITS SUR LES DONNÉES TRAITÉES ?**

Vous disposez des droits ci-après :

- droit d'accès : vous avez notamment la faculté de consulter et d'obtenir une copie de vos compte-rendus d'examen ;
- droit de rectification : vous pouvez demander que les informations que nous détenons soient corrigées et/ou complétées ;
- droit à l'effacement : vos données peuvent être effacées, à votre demande, si leur traitement n'est plus nécessaire au regard des objectifs poursuivis, dans la mesure toutefois où les délais légaux de conservation sont expirés ;
- droit à la limitation du traitement des données : vous pouvez notamment demander la limitation du traitement de vos données, qui se résumera alors à leur stockage, si vous contestez l'exactitude des informations collectées le temps qu'elles soient vérifiées ;
- droit à la portabilité : au regard notamment du libre choix du Praticien par le Patient, vous avez la faculté de demander le transfert de vos compte-rendus d'examen à un autre médecin ;
- droit à la communication d'une violation des données personnelles : nous sommes dans l'obligation de vous informer, dans les meilleurs délais, d'une éventuelle violation des données qui vous exposerait à un risque élevé pour vos droits et libertés ;
- droit à introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ;
- droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données en cas de décès.

Afin d'exercer ces droits ou pour toute demande concernant vos données personnelles, vous pouvez nous adresser une demande spécifique.

Les praticiens du GIE IRM DU PAYS ROYANNAIS